



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque  
AGROPARC - CS 60508  
84908 AVIGNON Cedex 9  
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le

23 JAN. 2025

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
et Présidents des collectivités et établissements  
publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

**PÔLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

Affaire suivie par : C. PARDUCCI

04 32 44 89 30

[c.parducci@cdg84.fr](mailto:c.parducci@cdg84.fr)

**Circulaire n° 25-06**

**Objet : Le dispositif d'apprentissage**

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Dans le cadre de la promotion de l'apprentissage au sein de la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion poursuit sa mobilisation à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce dispositif de recrutement.

- Dans cette dynamique, le CDG développe des partenariats avec les écoles, lycées et universités.

A ce titre, nous serons présents au **forum « objectif alternance »** organisé par la Mission Locale **le 25 février 2025** qui aura lieu à la salle polyvalent de Montfavet (Agroparc) de 9h à 14h.

Cet évènement rassemblera tous les partenaires qui contribuent au développement de l'alternance sur le territoire de Vaucluse (CFA, Missions Locales, France Travail,...) auprès des jeunes et de leur famille.

A cette occasion, le CDG84 assurera la promotion des métiers de la fonction publique territoriale et s'attachera à présenter les secteurs dits en tension sur notre territoire.

Aussi, si votre collectivité envisage le recrutement d'un apprenti en 2025, nous vous invitons à nous en faire part avant le 25 février, afin que nous puissions présenter vos offres d'emploi auprès des publics que nous rencontrerons.

Pour rappel, l'apprentissage est pratiquement ouvert à tous les métiers et aux diplômés allant du CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur.e. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans et sans limite d'âge pour une personne en situation de handicap.

• Le CNFPT accompagne les collectivités territoriales en prenant en charge une partie du financement de la formation dans le secteur public local depuis 2020.

Y seront éligibles, uniquement les employeurs publics locaux qui auront manifesté leur intention de recruter au moins un apprenti auprès du CNFPT dans le cadre de la campagne de recensement 2025 ouverte du :

**20 janvier au 21 mars 2025**

Les collectivités devront se connecter sur le site [cnfpt.fr](http://cnfpt.fr), accès Inscription en Ligne et renseigner au moment du recensement :

- Le métier en tension repéré dans la liste des métiers en tension
- Le niveau de diplôme envisagé. Le financement ne pourra intervenir que pour les contrats d'apprentissage qui ciblent les diplômés de niveaux 3,4 et 5 inscrits au référentiel des diplômés corrélés aux métiers considérés en tension
- Le nombre d'équivalents temps plein inscrits au tableau des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement public.

Les équipes du Centre de Gestion se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

**Séverine BOUTEILLE**

Responsable du Pôle Développement des Ressources Humaines  
[s.bouteille@cdg84.fr](mailto:s.bouteille@cdg84.fr)

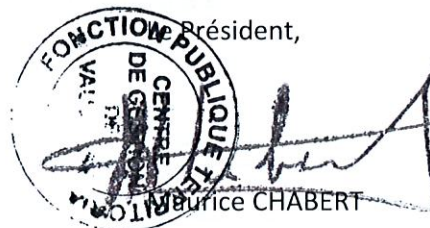
**Céline PARDUCCI**

Responsable Emploi  
[c.parducci@cdg84.fr](mailto:c.parducci@cdg84.fr)

**Gaëlle RAUX**

Chargée du Maintien dans l'Emploi & Référent Handicap  
[g.raux@cdg84.fr](mailto:g.raux@cdg84.fr)

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Président,  
  
Aurice CHABERT